COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024

Le 11 avril à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1ère Adj) - BOULAY Christophe (2è Adj) BEN MARNI Reynald BREFORT Brigitte - LAPÔTRE Michel - LEGENDRE Mickaël -	
Absents	**Pouvoirs**
JUSZCZAK Eric	Aucun
MOISON Sabine	Aucun
ONIS Quentin (excusé)	Aucun
Secrétaire de séance : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

******

1) Signature de la feuille de présence
2) Désignation du secrétaire de séance
3) Approbation du compte rendu du conseil du 4 avril 2024 à l'unanimité

******

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Présentation du compte administratif 2023 :
Détail des résultats chapitre par chapitre à l'aide des documents transmis aux conseillers.

Section de fonctionnement

Total des dépenses sur 2023.....125 510.49 €
Total des recettes sur 2023.....143 837.19 €
Résultat de l'exercice 2023 .....+18 326.70 €
Résultat cumulé en section de fonctionnement au 31/12/2023 .....+98 940.19 €
(+18 326.70 € sur 2023 + +80 613.49 € d'excédent des années antérieures)

Section d'investissement

Total des dépenses sur 2023.....41 470.98 €
Total des recettes sur 2023.....51 396.59 €
Résultat de l'exercice 2023 .....9 925.61 €
Résultat cumulé en section d'investissement au 31/12/2023 ..... -7 998.57 €
(9 925.61 € sur 2023 + -17 924.18 € de déficit des années antérieures).

Soit un résultat global cumulé au 31/12/2023 de +90 941.62 €.

Les restes à réaliser sont de 1 200 € en dépenses qui une fois intégrés, augmentent le déficit cumulé en investissement à -9 198.57 € et réduisent le résultat global cumulé à +89 741.62 €.
Le Maire quitte la salle.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 6) des membres présents, le compte administratif 2023 est approuvé.
Le Maire reprend sa place.

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Les résultats du compte de gestion 2023 établi par le Trésorier de Villeneuve l'Archevêque sont identiques à ceux du compte administratif.
Après délibération et à l'unanimité (POUR : 7) des membres présents, le compte de gestion 2023 est approuvé.

3) AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Affectation du résultat de fonctionnement suite au constat des résultats du compte administratif :

	Résultat CA 2022	Virement de la Section Fonctionnement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	Chiffres à prendre en compte pour AFFECTATION DU RESULTAT
Investissement	-17 924.18		9 925.61	-1 200	-9 198.57
Fonctionnement	+80 613.49	20 324.18	+18 326.70		+98 940.19

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 7) des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	89 741.62 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	9 198.57 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	89 741.62 €
Affectation du déficit reporté d'investissement (ligne 001)	7 998.57 €
Total affecté au c/1068	9 198.57 €

Et d'affecter aux dépenses d'investissement au compte 001 la somme de 7 998.57 €, et aux recettes de fonctionnement au compte 002, la somme de 89 741.62 €.

4) FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

L'instruction comptable et budgétaire M57 fait disparaître le chapitre dépenses imprévues mais elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 7) des membres présents, le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal de la commune, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de *7,5* % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Présentation aux conseillers d'une proposition de budget primitif 2024.
Détail des propositions chapitre par chapitre à l'aide des documents transmis aux conseillers.

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées à 203 589.62 euros.

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées à 36 603.57 euros.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 7) des membres présents, le budget primitif 2024 est approuvé.

6) QUESTIONS DIVERSES

6-1 – ELECTIONS EUROPEENNES

Le Maire rappelle que les élections auront le 9 juin prochain et demande aux conseillers d'inscrire leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote.

Par ailleurs, au vu du nombre de listes prévues (une trentaine), il informe le conseil qu'il faudrait envisager l'achat ou la fabrication de panneaux supplémentaires.
L'achat de 5 panneaux coûte environ 1 000 €, l'adjoint propose d'en fabriquer une dizaine en bois.
Le Maire l'en remercie.

6-2 – NAISSANCE = ARBRE

Le Maire informe le conseil de la naissance d'une petite fille à La Postolle et suggère de planter un pommier vers le cimetière comme cela avait été décidé lors du dernier conseil municipal.

Le conseil approuve ce choix et charge le Maire de commander l'arbre.

6-3 – SEMOIR A SEL

L'adjoint informe le conseil du possible achat d'un semoir à sel d'occasion pour le déneigement au tarif de 500 €.
Le conseil donne son accord.

6-4 – RADIATEURS SALLE DES FETES

Les deux radiateurs supplémentaires ont été installés dans la salle des fêtes et donnent entière satisfaction.

6-5 – NETTOYAGE – JOURNEE CITOYENNE

Le Maire suggère d'organiser une journée citoyenne pour nettoyer le village et les routes en particulier.

La question fait débat et est reportée au prochain conseil.

6-6 – ILLUMINATIONS DE NOEL

Il est envisagé de racheter quelques illuminations cette année.

6-7 – BUSE MONTAGNE DE GRANGE

Une inspection va être faite pour voir si la buse nécessite un nettoyage.

6-8 – TABLE DE PIQUE NIQUE

La table de pique-nique achetée au dernier trimestre 2023, va être installée avant la fin du mois.

Initialement prévue près des jeux (pour la surveillance des enfants) son emplacement fait débat à cause de l'ensoleillement, la mise en place d'un parasol est évoquée.

6-9 – SECRETARIAT et INTRAMUROS

Une conseillère pose la question des nouveaux horaires du secrétariat et des alertes intramuros les jours de fermeture de la Mairie.

En cas d'urgence, la secrétaire transmet les messages via Intramuros depuis son domicile, quelque soit le jour…

6-10 – ESPACES VERTS

Un conseiller fait remarquer qu'il semblerait que l'entreprise en charge des espaces verts laisse ne ramasse par l'herbe coupée.

Le Maire fait remarquer qu'il s'agit des aires de jeux et que c'est la CCVPO qui gère cette partie et non la société des espaces verts.

Toutefois, il va s'assurer que la société respecte bien son cahier des charges.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h35.

Le Maire
Daniel LAPÔTRE